

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2018

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 21h00

### 1. Coordination générale

- La convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de *Arche Agglo* arrive à son terme. Il convient donc de signer une nouvelle convention. Madame le Maire propose de signer cette convention qui précise la répartition des missions entre la commune et le service mutualisé ainsi que les modalités d'intervention. Elle propose, comme dans la précédente convention, de confier tous les types d'actes à l'instruction du service ADS, pour une durée de deux ans. Accepté à l'unanimité.
- Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la finalisation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci constitue l'aboutissement du travail de traduction réglementaire, des objectifs définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à partir des enjeux dégagés dans le diagnostic initial. Mme le Maire rappelle les formalités liées à la procédure d'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme et soumet ce projet au vote.
- En juillet 2017, lors du débat sur le PADD, le conseil municipal s'était positionné favorablement pour céder tout ou partie du droit à l'hectare de Zone Artisanale en faveur de la commune de Colombier le Vieux. A la demande des services de l'État, il convient désormais de délibérer sur ce sujet. Le conseil municipal décide donc de céder son droit à l'hectare de ZA en faveur de la commune de Colombier le Vieux et souhaite être informé de la surface précise qui sera consommée par la commune de Colombier le Vieux.
- Une décision modificative doit être prise afin de régulariser une imputation sur le budget en section d'investissement. Accepté à l'unanimité.
- Véronique Vernet, employée communale en charge de l'entretien des locaux communaux est toujours en arrêt maladie.

- Information aux membres du conseil du déménagement de la Trésorerie de Saint-Félicien à Tournon sur Rhône.
- Compteur Linky : position de la commune affirmée à travers le vote d'une motion.

## **2. Bâtiments, terrains communaux**

- A la salle des fêtes, l'entreprise Peyrard est intervenue pour réparer des rampes d'éclairages qui ne fonctionnaient plus et l'entreprise Bourret pour réparer une fuite sur le toit où des tuiles ont dû être changées.
- Mise en Accessibilité des bâtiments : le SDEA est venu le 11 décembre pour accompagner la commune sur ce dossier. Il reste à finaliser le plan, avant de demander des devis aux entreprises.
- Le Permis de Construire sur le terrain communal de Pervençères a été délivré.
- L'ancienne antenne du relais télévision à Pervençères n'a plus d'utilité ; comme convenu avec Mme le Maire en 2016, celle-ci sera démontée par Michel Duclos.

## **3. Voirie / cimetière**

- Le marché de voirie (réalisé en 2016 par la CCPSF) arrive à son terme. Une convention relative à un groupement de commandes pour des travaux de voirie (goudronnage) entre les communes de Saint Victor, Bozas, Arlebosc, Pailharès, Colombier le Vieux, Étables et Vaudevant est proposée.

La commune de Saint Victor serait désignée "coordonateur" du groupement pour ce marché de voirie ; la procédure à mettre en œuvre pour la passation du marché serait la procédure adaptée. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer cette convention (autorisation de signature donnée à Madame le Maire) et désigne Laëtitia Bourjat membre titulaire et Romain Serpenet membre suppléant à la commission de procédure adaptée de ce marché.

- Le déneigement des voies communales sera confié à Denis Mandon, Marc Bourdon et Marc Bourjat, à l'identique de l'année dernière.
- La lame servant au déneigement a été renouvelée. Un semoir devrait être mis en service pour le salage de quelques voies communales où cela apparaît nécessaire.

- Le columbarium a été installé et la porte du cimetière remplacée. Un projet de règlement est en cours d'élaboration concernant le cimetière, il pourrait être proposé au vote en début d'année 2019. Le procès verbal d'abandon de concession a été affiché. La mise à jour des renouvellements de concession interviendra en début d'année.

#### **4. Information, Animation**

- Le repas des aînés a eu lieu le 05 décembre et il a été fortement apprécié.
- Le bulletin municipal sera distribué en tout début d'année 2019.
- La cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal, aura lieu le dimanche 13 janvier 2019 à 10h30 (salle communale).

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.